

SOMMAIRE :

- I - Actualités IVG/Contraception
- II - Actualités du réseau
- III - Colloques et congrès
- IV - Les sites d'information ressources

I – ACTUALITES IVG/CONTRACEPTION

❖ Evolutions législatives

Le décret encadrant la pratique de l'IVG médicamenteuse par les sages-femmes est paru au Journal Officiel du 5 juin 2016.

Cette mesure va permettre de faciliter l'accès à l'IVG médicamenteuse en élargissant les compétences des sages-femmes dans ce domaine. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032630558&dateTexte&categorieLien=id>

Un texte supplémentaire précisant l'extension du droit de prescription par les sages-femmes de l'ensemble des médicaments nécessaires à l'IVG médicamenteuse paraîtra dans les semaines à venir.

❖ Accès à l'IVG en période estivale

- www.ivglesadresses.org

Ce site internet est régulièrement actualisé pour garantir aux patientes et aux professionnels une information fiable. Pour permettre une meilleure visibilité de l'offre de soins sur le territoire francilien pendant la période estivale, il vous renseignera sur les possibilités d'accueil en cabinet de ville et dans les structures de santé.

- [La plateforme FRIDA](#)

Comme chaque année, des mesures sont prévues par l'ARS en collaboration avec les réseaux de périnatalité franciliens pour optimiser la prise en charge des patientes en période estivale. Pour orienter les patientes vers une prise en charge hospitalière la plateforme régionale FRIDA vous informe sur les structures ouvertes pendant l'été, les prises en charges possibles et les capacités d'accueil.

Guide d'utilisation de la plateforme :

<https://www.dropbox.com/s/34jo44hxex2b65n/M%C3%A9mo%20utilisateurs%20-%20Plateforme%20FRIDA.pdf?dl=0>

Lien vers la plateforme FRIDA : <http://ars-iledefrance.fr/frida/> (ID et MP disponibles dans le guide d'utilisation).

Si vous souhaitez faire part de difficultés d'organisation pendant cette période estivale, n'hésitez pas à adresser un message sur la boîte mail : ARS-IDF-PARCOURS-IVG@ars.sante.fr

❖ Publication DRESS 2016

Les interruptions volontaires de grossesse en 2015 : <http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er968.pdf>

II – ACTUALITÉS DU RESEAU

❖ Réunion de suivi annuelle

La réunion de suivi du réseau REVHO est le rendez-vous annuel d'information et d'échange de pratiques avec les professionnels partenaires.

La prochaine rencontre aura lieu le : **Mardi 15 novembre 2016 à Paris.**

Deux sujets principaux seront abordés :

Les dernières évolutions législatives dans le domaine de l'IVG et de la contraception – Dr Sophie EYRAUD

IVG médicamenteuse sur grossesse de localisation indéterminée – Dr Philippe FAUCHER

Information et inscription : secretariat@revho.fr - 01 58 41 34 95

❖ Formations à l'IVG médicamenteuse en ville

- * *Médecins/Sages-femmes*
 - 08 septembre 2016 : Paris (complète)
 - 30 septembre 2016 : Val d'Oise
 - 06 décembre 2016 : Seine-Saint-Denis

Le réseau propose aussi des sessions de formation à destination du personnel de CPEF/Centre de Santé.

Information et inscription :
secretariat@revho.fr - 01 58 41 34 95

III – COLLOQUES ET CONGRES

11^{ème} Journée des réseaux de périnatalité d'Ile-de-France

Vendredi 14 octobre 2016 - Paris
Université Pierre et Marie Curie – Campus des Cordeliers - Amphithéâtre Farabeuf
21, rue de l'Ecole de Médecine 75 006 Paris

46^{ème} Journées Nationales de la Société Française de Médecine Périnatale

12 – 13 – 14 octobre 2016 : Clermont-Ferrand
L'après-midi du 12 octobre sera consacrée à la problématique de l'IVG dans les réseaux de périnatalité conformément au cahier des charges de juillet 2015.

12^{ème} Congrès de la FIAPAC (Fédération Internationale des Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception)

« Améliorer le parcours des femmes dans l'avortement »

13 – 16 octobre 2016 : Lisbonne – Portugal

Plus d'informations :
<http://fiapac.org/en/program/20/lisbon-2016/>

Appel à cotisation :

Les statuts de la FIAPAC ayant changé récemment, pour participer et voter à l'Assemblée Générale qui aura lieu lors du congrès de Lisbonne du 13 au 16 octobre 2016, il faut avoir réglé sa cotisation avant le 15 août 2016.

Cela permettra de recruter plus de membres pour conserver les 2 représentants que comptent la France actuellement.

Pour payer votre cotisation, il vous suffit d'aller sur :
<http://www.fiapac.org/en/home/membership/>

(paiement possible par carte bancaire ou par virement bancaire).

IV – LES SITES D'INFORMATION RESSOURCES

<http://www.ivg.social-sante.gouv.fr/ivg.html>



www.ivglesadresses.org



<http://www.avortementancic.net/>



<http://www.planning-familial.org/>



Les réseaux de périnatalité franciliens

<http://www.perinat-ars-idf.org/>